

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 12 – Numéro 7 (juin 2025)

L'heure des bilans a sonné



Dominique Sauvé

Maintenant que l'année scolaire 2024-2025 tire à sa fin, place aux bilans! Alors que l'on enseigne à nos élèves à apprendre de leurs erreurs, la Coalition avenir Québec (CAQ) semble décidée à perpétuer les siennes. En effet, en 2018, 2021 et 2023, nous terminions l'année en déplorant des projets de loi irréalistes du gouvernement et voilà que cette année, nous n'avons pas un, mais bien cinq projets de loi qui sont déposés et qui s'attaquent directement aux travailleuses et travailleurs par le biais des syndicats. Nous vous invitons d'ailleurs à lire [l'article](#) expressément préparé sur ce sujet.

La violence en milieu scolaire aura été encore une fois au cœur des préoccupations de l'équipe syndicale. Les personnes déléguées de vos établissements ont d'ailleurs pu recevoir le bilan que nous avons fait à partir des déclarations d'accident, d'incident et d'acte caractère violent ou sexuel complétées cette année. Force est de constater que la sensibilisation fonctionne puisque le nombre de déclarations a atteint des records, dépassant les 1000 déclarations dans une année. Bien que cela puisse sembler inquiétant, il faut se rappeler qu'une bonne partie des déclarations concernent des événements qui se règlent facilement. Ce que nous souhaitons retenir est plutôt que le premier geste à poser, lorsque l'on est victime de violence, c'est celui de la dénoncer pour qu'elle soit reconnue. Nous devons faire en sorte qu'elle ne soit plus banalisée et que des actions concrètes soient entreprises. Les déclarations sont lues et des suivis sont assurés, notamment par nous. Consultez l'article : [Le formulaire de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel : une fois rempli, que se passe-t-il?](#) pour mieux comprendre le chemin parcouru par vos déclarations.

La fin de l'année est aussi le moment de dire au revoir : aux élèves, aux collègues qui changent de milieu et aussi à celles et ceux qui prennent leur retraite. Des modèles, des mentors, des amis qui nous quittent pour enfin se reposer après avoir tant donné à l'éducation. Prenez le temps de dire merci ou bonne continuité à celles et ceux qui vous ont accompagnés en 2024-2025. Au SEBL, le 5 juin dernier, nous avons pris le temps de souligner le départ à la retraite de six personnes déléguées et le [départ vers la FAE de France-Dominique Béland](#). Je tenais à remercier encore une fois ces personnes pour tout le travail accompli durant leurs années d'enseignement. La plupart d'entre elles ont donné plus de 20 ans pour défendre les droits de leurs collègues. Ainsi, au nom du SEBL, nous vous disons merci pour toutes les années d'implication et de militance!

Merci à Joanne Bertrand (du Trait-d'Union)
Merci à Yvon Dion (Le Tandem)
Merci à Chantal LeBlanc (du Ruisselet)

Merci à Sylvain Mallette (PDM)
Merci à Michel Perron (du Maréchal)
Merci à Louise Théorêt (CFP l'Émergence)



Je souhaitais aussi prendre le temps de rendre un hommage plus particulier à Joanne Bertrand et Sylvain Mallette. Quand on débute dans notre métier, on est loin de s'imaginer la charge de travail et l'abnégation nécessaire pour occuper les fonctions de personne déléguée ou de membre d'un comité exécutif au niveau local ou fédératif.

Sylvain et Joanne ont contribué à bâtir la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Ils se sont donnés corps et âme, au détriment parfois de leur santé, pour nous. Pour bâtir des syndicats locaux forts d'abord et ensuite une fédération forte. Ils étaient là pour donner à la FAE la place qu'elle méritait dans le paysage médiatique et dans la société. Je suis extrêmement fière de marcher dans leurs pas, fière de ce qu'ils ont accompli pour les membres du SEBL. Encore aujourd'hui, les décisions qu'ils ont prises au local comme au national teintent les décisions que l'on prend. Ils ont marqué le SESMI, le SESBL, donc le SEBL, et la FAE.

Cette année, ils prennent tous deux une retraite bien méritée et nous leur souhaitons d'en profiter au maximum. Encore une fois, MERCI!

Dominique Sauvé



Mot d'adieu

Membres du SEBL,



Ces quatre dernières années à vos côtés ont été empreintes d'une solidarité exceptionnelle, d'une énergie indéfectible et d'un engagement profond. Ensemble, nous avons relevé des défis audacieux, mené des luttes essentielles et savouré des victoires méritées. Chaque échange, chaque action et chaque combat ont renforcé notre détermination à faire entendre notre voix, à défendre notre autonomie professionnelle et à bâtir un avenir plus juste pour la profession enseignante.



Aujourd'hui, l'heure est venue pour moi de prendre un nouveau chemin, non pas pour retourner dans ma classe, mais pour poursuivre ces combats qui nous animent, amplifier notre engagement et continuer à défendre ce qui nous est cher. C'est donc le cœur chargé d'émotions et l'esprit rempli d'idées que je pars vers la Fédération autonome de l'enseignement, avec la certitude que nos chemins continueront à se croiser puisque notre lutte demeure commune.



Merci pour ces années riches en partage, en apprentissage et en solidarité. Ce n'est pas un adieu, mais un nouveau chapitre qui s'amorce.



Syndicalement,



France-Dominique Béland



Consultation collective sur la tâche



France-Dominique Béland



Thierry Lajeunesse

La fin de l'année peut servir à préparer celle à venir. Ainsi, vous avez peut-être récemment appris que de nouvelles et nouveaux collègues se grefferont à votre équipe, que des projets seront mis en branle dès la rentrée. Tous ces éléments devront être pris en considération pour la consultation collective sur la tâche qui doit se tenir en juin ou à la rentrée scolaire.

Par le biais de l'organisme de consultation et de participation des enseignantes et enseignants (AG ou CCEE), la direction procède à la consultation sur toutes les activités professionnelles autres que les cours et leçons ou les activités de formation et d'éveil, soit :

- Les activités de la tâche éducative et le temps nécessaire à leur réalisation;
- Les autres tâches professionnelles, excluant le travail personnel (TP), et le temps nécessaire à la réalisation de chacune d'elles.

Cette consultation se fait annuellement et le temps nécessaire est établi en heures par année scolaire.

Il faut souligner l'importance de fractionner les éléments de la tâche pour tendre le plus possible vers le temps réel d'exercice pour tel ou tel élément. Ainsi, nous vous invitons à éviter les regroupements. Par exemple, il serait intéressant de subdiviser les types de rencontres et les éléments de base de la tâche enseignante comme la planification, la préparation du matériel, la correction, etc. Ainsi, on évite un gros bloc d'heures qui pourrait s'intituler « rencontres ».

D'autres éléments aussi sont non négligeables et permettent de faire une différence au quotidien, notamment du temps reconnu pour suivre des formations. Il en va de même pour la période de disponibilité pour la suppléance-dépannage, la consultation, etc.

Certains nouveaux projets seront mis en place l'an prochain? Intégrez du temps dans votre tâche! Vous prévoyez revoir vos normes et modalités d'évaluation? Une révision du plan de lutte devra se faire l'an prochain, pensez-y! N'oubliez pas le temps nécessaire pour élaborer les propositions à soumettre à la direction. Ces éléments prennent du temps et il est primordial de le reconnaître à leur juste valeur. C'est d'ailleurs le bon moment pour se questionner sur le maintien ou non de certains comités ou activités.

Plusieurs enseignantes et enseignants ont vécu l'arrivée de l'aide à la classe pour la première fois cette année; il sera important d'évaluer le temps de concertation réelle qui a été requis, puis d'ajouter ce temps à même les ATP.

Pour les enseignantes et enseignants visés par une cohorte ciblée par le mécanisme de la composition de la classe, divers moyens de soutien seront soumis à la consultation. Ainsi, selon vos choix, il faudra tenir compte de ceux-ci afin d'évaluer l'impact collectif sur la tâche des enseignantes et enseignants. Il est également possible que des modulations aient lieu au moment de la consultation sur la tâche individuelle.

En plus de la formation offerte par le SEBL, le [Guide d'application de la tâche](#) selon le secteur d'enseignement est aussi une source d'informations pertinentes qu'il est important de consulter.

Le formulaire de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel : une fois rempli, que se passe-t-il?



Amélie Deshaies



Marjolaine Landry

Dans le cadre de votre travail, il se produit un

Incident

C'est ce qu'on appelle un « passer proche ». Vous n'avez aucune blessure, mais l'incident aurait pu entraîner des conséquences physiques ou psychologiques sur votre santé ou votre bien-être.

Accident

Il implique une action ou une situation où il y a eu blessure. Il y a des conséquences physiques ou psychologiques sur votre santé ou votre bien-être.

Vous avisez votre direction et complétez le formulaire pour déclarer un accident ou pour identifier un risque (incident).



La direction de l'établissement :

- en prend connaissance;
- ajoute obligatoirement au moins une mesure préventive qui devrait être efficace, réaliste et adaptée à la situation;
- signe le formulaire;
- entre en contact avec l'enseignante ou l'enseignant.

Le CSSMI et les RSS en reçoivent une copie.

Au SEBL :

- une personne responsable du dossier santé et sécurité en fait la lecture;
- selon la situation, une prise de contact avec la personne est faite si l'événement déclaré est grave ou répété;
- un accompagnement par le SEBL est offert, au besoin.

Résultats attendus

Incident

Selon la situation, le risque a été identifié et doit être éliminé ou contrôlé afin de prévenir la survenance d'un accident dans le futur.

Accident

Une prise en charge de votre santé et votre sécurité au travail est primordiale. Le risque doit être éliminé ou contrôlé pour éviter les conséquences sur votre santé physique et psychologique.

Dans tous les cas, une fois le formulaire complété, votre direction devrait assurer un suivi avec vous. Au besoin, appelez-nous.

Nouveaux modèles de francisation

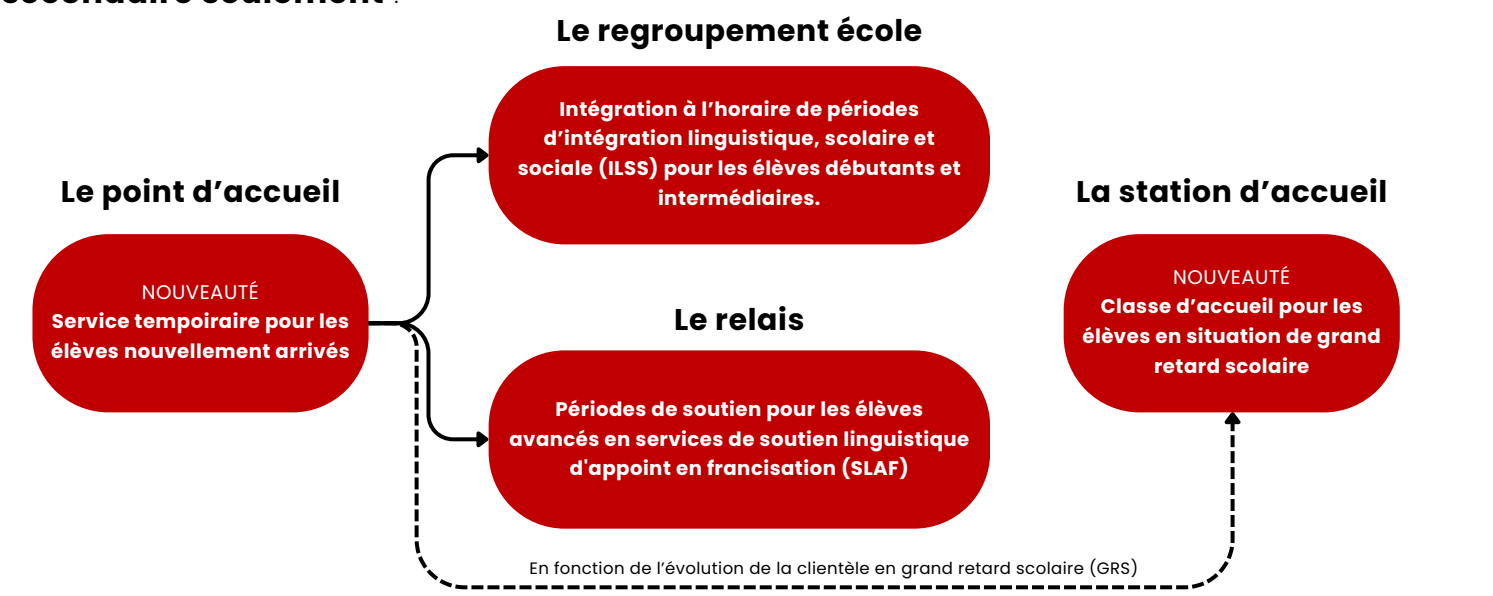


France-Dominique Béland

Du nouveau pour le secondaire!

Le saviez-vous? Dès la rentrée, de nouveaux modèles feront leur apparition dans les écoles secondaires afin d’offrir différemment les services en francisation. Après des années à marteler auprès du CSSMI l’incohérence des services offerts et la nécessité d’ouvrir des classes d’accueil, c’est maintenant que ça se passe!

Bien entendu, rien n’est complètement acquis et des ajustements seront nécessaires puisqu’il s’agit d’une année d’implantation et que les changements sont grands. Voici un aperçu de l’organisation des services de francisation pour l’année prochaine **pour le secondaire seulement** :



Qu’en est-il du préscolaire et du primaire?

Ne vous inquiétez pas, les changements s’en viennent! Bien que la déception fût grande lors du dévoilement de la nouvelle organisation des services, le CSSMI nous a quand même clairement nommé son intention de les revoir pour une implantation en 2026-2027.

Lors des rencontres du CCDPOS ainsi que pendant les réunions du groupe de travail sur la francisation, nous avons eu beaucoup d’opportunités afin de dénoncer les services en itinérance au primaire ainsi que l’absence de service au préscolaire avant la relâche (oui, oui, vous avez bien lu!). Maintenant, la parole est à vous! Le CSSMI a envoyé un bref sondage aux titulaires, spécialistes ainsi qu’aux enseignantes et enseignants de francisation du préscolaire et du primaire ayant reçu des élèves plurilingues cette année afin de mieux cerner où les énergies doivent être mises pour que les services soient optimaux.

Votre CCDPOS aura l’opportunité de participer à des échanges sur ce sujet l’an prochain afin d’influencer l’organisation des services. Ainsi, c’est dans cette optique que les résultats au sondage nous seront présentés à l’automne.

Si l’organisation des services pédagogiques vous intéressent, donnez votre nom! Des élections auront lieu en septembre pour les membres des comités paritaires. Impliquez-vous pour faire changer les choses!



Isabelle Dallaire

Monsieur Legault, les profs ont la mémoire longue!

À son arrivée au pouvoir en 2018, le gouvernement de la CAQ promettait de faire de l'éducation sa priorité. Après sa réélection pour un 2^e mandat le 30 novembre 2022, François Legault répétait encore le même discours et réaffirmait que : « Pour le gouvernement, la priorité des priorités, ça reste l'éducation. ». Nous étions loin de nous douter que leur priorité consistait à brimer les droits des travailleuses et travailleurs en éducation. Force est d'admettre que ce gouvernement nous a trompés avec des promesses qui cachaient un plan pour se doter de plus de pouvoirs afin d'affaiblir les forces syndicales, de museler les enseignantes et enseignants et de les contrôler de plus en plus. Cet employeur qui est aussi législateur a multiplié les attaques contre la profession enseignante en déposant et en adoptant, parfois même sous baillon, de multiples projets de loi. En voici un aperçu :



PL 40

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

- Abolition d'un pallier démocratique
- Commissaires élus remplacés par un conseil d'administration nommé
- Pouvoirs du ministre renforcés sur le réseau de l'éducation
- Imposition de 30 h de formation continue sur une période de deux ans



PL 23

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

- Pouvoir au ministre Drainville de nommer et de destituer les directions générales des centres de services
- Création de l'Institut national d'excellence en éducation (INEE) (une seule enseignante ou un seul enseignant y siègera)
- Le choix de la formation continue pour les enseignantes et enseignants sera maintenant règlementée par le ministre et sera liée aux travaux de l'INEE



PL 47

Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel

- Renforcement de l'appareil coercitif à l'égard des enseignantes et enseignants, notamment en ajoutant une obligation de délation
- Obligation pour les centres de services de se doter d'un code d'éthique, applicable aux membres de son personnel, qui étend la portée du devoir de loyauté
- Le code d'éthique attaque certains droits fondamentaux des enseignantes et enseignants



PL 94

Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives

- Ajout, sous le couvert d'un renforcement de la laïcité, d'une obligation de contrôle des planifications annuelles, mais aussi une évaluation annuelle de toutes les enseignantes et tous les enseignants par les directions
- Pouvoir au ministre d'encadrer les bonnes pratiques en matière de planification et d'enseignement



PL 89

Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out

- Création d'une nouvelle catégorie de services essentiels : des services assurant le « bien-être de la population » qui priveraient ses propres employées et employés d'une réelle négociation collective et mineraient leur rapport de force



PL 100

Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic

- Abolition du pallier de négociation locale
- Plus de décisions centralisées entre les mains du ministre de l'Éducation qui ne connaît pas les particularités de chacun des milieux



PL 98

Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral

- Encadrement de certaines activités des « tiers », dont les syndicats, pendant la période préélectorale
- Interdiction de produire, publier et diffuser, pendant la période préélectorale, du matériel non-partisan d'information, d'analyse ou de comparatif de plateformes électorales



PL 101

Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail

- Report de l'application des mécanismes de prévention, pourtant essentiels, dans les milieux de l'éducation et de la santé. Ce qui signifie que ces travailleuses et travailleurs n'auront pas droit à la même protection que celles et ceux des autres secteurs

Bien que les titres de ces projets de loi peuvent laisser croire à de bonnes intentions, ils cachent au contraire une volonté de centralisation, de contrôle, de bâillonnement, d'affaiblissement des contre-pouvoirs et surtout de dévalorisation de la profession enseignante. Bref, tout pour garder les profs dans les classes! L'Éducation mérite mieux, les enseignantes et enseignants méritent mieux et les élèves du Québec méritent mieux. Soyons solidaires et dénonçons ces attaques de la CAQ contre la profession enseignante! Nous ne pouvons rester silencieux face à ces attaques directes envers les travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation. Demeurez à l'affût dès le début de l'année scolaire, d'autres informations suivront.

Bon été!

Veuillez noter que le SEBL sera fermé du 1^{er} juillet au 18 août inclusivement.

Pour toute urgence, veuillez nous laisser un message au 450 979-4613. Les retours d'appel se feront une fois par semaine.



25 au 28 juin 2025	Xlle Congrès FAE
25 juin 2025	<u>Affectation à de nouveaux postes pour le primaire</u> (branchement à 8 h 45 et début à 9 h)
26 juin 2025	Dernière journée des enseignantes et enseignants
27 juin 2025	Élections FAE, les résultats seront annoncés dès 17 h
30 juin 2025	<u>Affectation des enseignantes et enseignants à statut particulier (E2) du secondaire</u> (branchement à 8 h 45 et début à 9 h)
30 juin 2025	<u>Séance d'embauche au secondaire</u> (branchement à 13 h 45 et début à 14 h)
30 juin 2025	Dernière journée du SEBL
2 juill. 2025	<u>Séance d'embauche au primaire</u> (branchement à 8 h 30 et début à 8 h 45)
5 août 2025	<u>Affectation pour l'éducation des adultes</u> (branchement à 9 h et début à 9 h 15)